

Session Novembre 1942.

L'an mil neuf cent quarante deux le vingt neuf novembre à trois heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Combières, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Serin Aîné maire de Combières.

Présents. - M. M. Campot - Allary - Bardivian - Joseph - Mazière
Président et Serin président.

Absents. - M. M. Laffort - Borderoy - Dubois.

Assistance médicale gratuite

rien -

Arbre de Noël. Le Conseil vote une somme de deux cents (200fr) francs à prendre sur les fonds libres pour organiser un arbre de Noël à l'école.

Entretien des chemins ruraux.

Tour le moulin - Neuf = 200^f.

Chez Goubert aux Bernaudies = 400^f.

Les mûneries au Chalard. Bas = 600^f.

Allée de Lasfond = 300fr. Lasfond - chez Parrucout = 500fr. *Maintenance*
 Chez Metayer = 500fr. Du cimetière au Moulin-yeuf = 200fr.
 La Chapelle à Joyet = 500fr.

Dépense statistique agricole Monsieur Allary Jean Louis est maintenu.
Budgets. Le Maire expose au Conseil qu'une somme de dix mille francs est nécessaire pour l'achat du terrain de sports et le paiement des honoraires dus à l'architecte.

Il signale qu'un crédit de quatre mille francs (4000^f) est inscrit au Budget additionnel 1942 à cet effet mais qu'une somme de six mille francs (6000^f) serait encore nécessaire pour parfaire la somme de 10'000^f - fonds sus. mentionnés.

Par ailleurs une somme de neuf mille cinq cent seize francs dix (9'516^f 10) provenant de centimes imployés sur l'annuité d'emprunt d'électrification figure au budget additionnel de 1942.

Considérant que cette somme n'est pas indispensable - qu'une annuité ne sera supportée par la commune en 1942 ni en 1943 -

Le Maire propose au Conseil un virement de crédit de 6000^f pour affecter cette somme au paiement de l'achat du Terrain de sports ce qui éviterait à la commune d'avoir recours à l'emprunt.

Le conseil à l'unanimité accepte de faire effectuer le virement.
 Budget 1941. Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 1941 ainsi que le budget additionnel de 1942 le budget primitif 1943 et le budget du service vicinal.

Recettes de toute nature	73 207.20.	
Dépense	31 278.90.	
excédent définitif	41 928.30	somme qui sera portée au chapitre des recets supplémentaires du budget de l'exercice 1942.

Service vicinal. Budget supplémentaire de l'exercice 1942.

Entretien chemins vicinaux ordinaires	18'000.
Dépense chemins ruraux à l'aide de prestations de la vicinalité	7000.
Trois portions chemins ruraux.	112
Dépense inférieurs	377.
Total des Dépenses.	28'489.

Nomination du secrétaire de Mairie.

Étant donné que Madame Luquet, Institutrice à Combrès par arrêté du 26 Août 1939 a exercé pendant toute la guerre les fonctions de secrétaire de Mairie en remplacement de son mari mobilisé, fille

affirmé par
le Conseil le
27.1.1943

La encore encore depuis janvier mil neuf cent quarante deux remplaçant ainsi son mari malade, le Conseil décide à l'unanimité de la maintenir dans cette fonction et de lui verser à compter de janvier mil neuf cent quarante deux une rétribution annuelle de trois mille cinq cents francs.

Achat du terrain de sports et paiement des honoraires de l'architecte.

Le maire expose au Conseil qu'une somme de 10 000 francs est nécessaire pour l'achat du terrain de sports et le paiement des honoraires dus à l'architecte. Il signale qu'un crédit de 4 000 fr. est inscrit au Budget additionnel 1942 à cet effet mais qu'une somme de 6 000 fr. serait encore nécessaire pour parfaire la somme de 10 000 francs sus mentionnés.

Par ailleurs une somme de 9 813^{fr}, 10 provenant de rentes non employées sur l'amortissement d'emprunt d'électrification figure au Budget additionnel de 1942.

Considérant que cette somme n'est pas indispensable, qu'aucune annuité ne sera supportée par la commune en 1942 ni en 1943. Le Maire propose au Conseil un virement de crédit de 6 000^{fr} pour affecter cette somme au paiement de l'achat du terrain de sports ce qui éviterait à la commune d'avoir recours à l'emprunt. Le Conseil demande donc à M. le Préfet l'autorisation de fronder au virement au crédit comme ci-dessus.

Gardiennage de l'église.

Le Conseil municipal sur la proposition du maire décide à l'unanimité de porter le salaire du gardien de l'église à quatre cents francs par an.

Salaire du secrétaire de mairie. - Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la situation du secrétaire de mairie, sur son travail si accru par suite de la guerre, et sur le fin de la vie qui va sans cesse croissant, le conseil municipal décide d'un accord unanime d'élever le traitement du secrétaire de mairie conformément au tarif fixé et décide que son salaire annuel sera porté à quatre mille cinq cents francs.

Salaire du gardien de la cabine téléphonique.

Le traitement annuel sera porté de sept cents francs à mille francs.

Ligne autobus. Périgueux - Larochevieuxcourt - Marthon - Montbray -

Monsieur le Président expose les difficultés éprouvées par la population pour se rendre à Périgueux ou à Larochevieuxcourt. Le Conseil municipal prie Monsieur

Le Sous-Prefet de lui vouloir intervenir auprès des services
compétents afin que la ligne Périgueux - Larochebeaucourt de la
société Gonthier de Périgueux soit prolongée jusqu'à Marthon et
Montbron...

Fait et délibéré à Combiens les jours, mois et années susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.

Campy
Hleu

Éproux
Hroux

Mazier
Carrière

[Signature]